

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Annexe 3 : Situation financière des Services Départementaux d'Incendie et de Secours

Depuis 2007, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) publie chaque année des indicateurs nationaux des services d'incendie et de secours (INSIS) calculés sur la base des informations opérationnelles, organisationnelles et financières recueillies auprès de chacun des SDIS. Il est à noter que les statistiques financières ne sont pas parues depuis 2015.

L'analyse développée ci-dessous porte sur l'analyse des seuls indicateurs financiers (INSIS) de l'exercice 2019. Les ratios par habitant sont calculés en prenant en considération la population DGF des départements¹.

I – Classement des SDIS

Depuis 2016, le classement des SDIS a évolué². Il est désormais effectué en fonction de la population municipale des départements, majorée d'un habitant par résidence secondaire et ne comprend désormais plus que 3 catégories A, B et C selon la répartition suivante :

- Catégorie A : population de référence supérieur ou égale à 900.000 habitants ;
- Catégorie B : population de référence supérieure ou égale à 400.000 habitants et inférieure à 900.000 habitants
- Catégorie C : population de référence inférieure à 400.000 habitants.

	Nb de SDIS
Catégorie A	21
Catégorie B	37
Catégorie C	39

Le SDIS de Loire-Atlantique appartient à la catégorie A et est le 6^{ème} département le plus peuplé.

Il est à noter que les modifications apportées au classement des SDIS (passage de 5 à 3 catégories) ne permettent pas de calcul d'évolution des moyennes par catégorie entre les données des exercices antérieurs à 2016 ou sur une période plus étendue que 2016 - 2018. Seules des évolutions sur les moyennes « France entière » peuvent être exploitées.

¹ Population DGF : population INSEE majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane au titre de l'accueil des gens du voyage.

² Précédemment, les SDIS étaient classés en 5 catégories de 1 à 5 en fonction de 4 critères : la population du département, le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, le nombre de sapeurs-pompiers volontaires et le montant des contributions. Le SDIS 44 appartenait à la 1^{ère} catégorie.

II – Vue globale des finances des SDIS

En 2019, le budget global des SDIS s'élevait à 5,131 milliards d'euros (Md€) (+ 3,5 % par rapport à 2018), mobilisé à plus de 83 % par la section de fonctionnement.

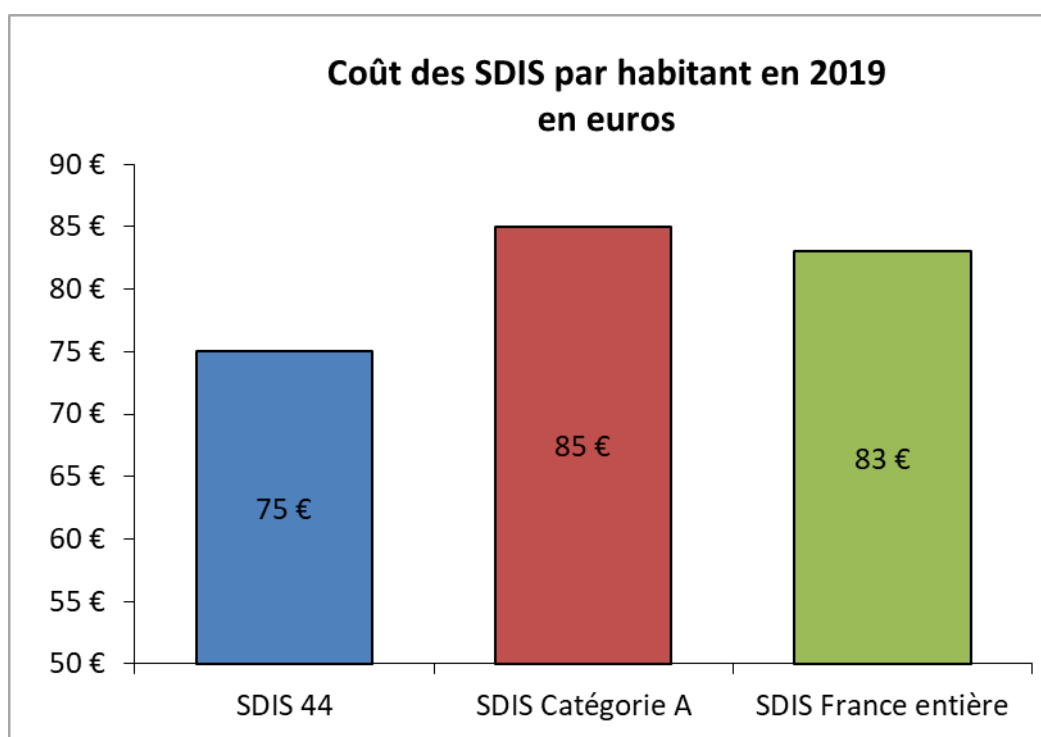
Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 2 % entre 2018 et 2019 alors que le financement des SDIS enregistrait une hausse de 1,0 % entre 2018 et 2019. 58 % des financements proviennent des conseils départementaux, 56 % pour la seule section de fonctionnement. 31 SDIS sont majoritairement financés par les communes et EPCI et 66 SDIS par le conseil départemental.

III – Le coût des SDIS par habitant

Il retrace la totalité des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement rapportée à la population DGF.

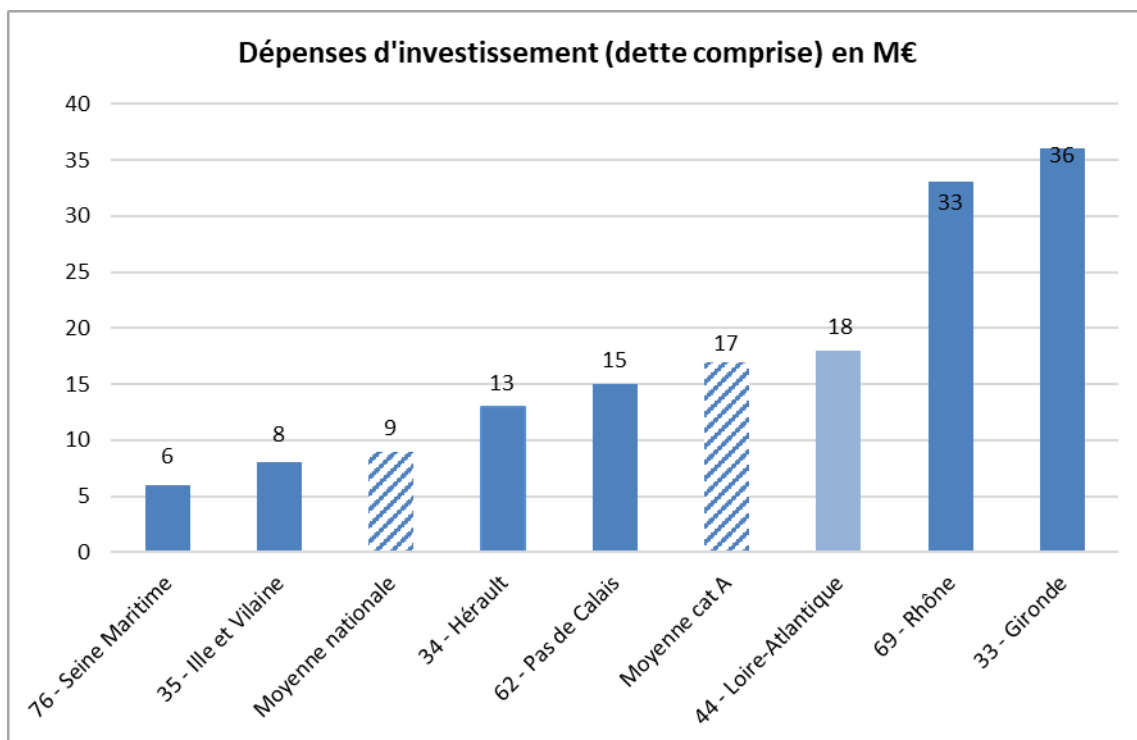
Pour les SDIS de la catégorie A, il s'établissait en 2019 à 85 euros en hausse de 2,7 % par rapport à 2018 alors qu'au niveau national, il s'élevait à 83 euros et augmentait de 3,2 %.

Depuis 2010, le coût par habitant de la Loire-Atlantique se situe à des niveaux inférieurs à la moyenne nationale et à celle de sa catégorie (1^{ère} catégorie jusqu'en 2015 et catégorie A à compter de 2016). Pour la première fois depuis 2011, il enregistre une hausse de 5,3 % en 2019 pour s'établir à 75 €, identique à la valeur de 2015.

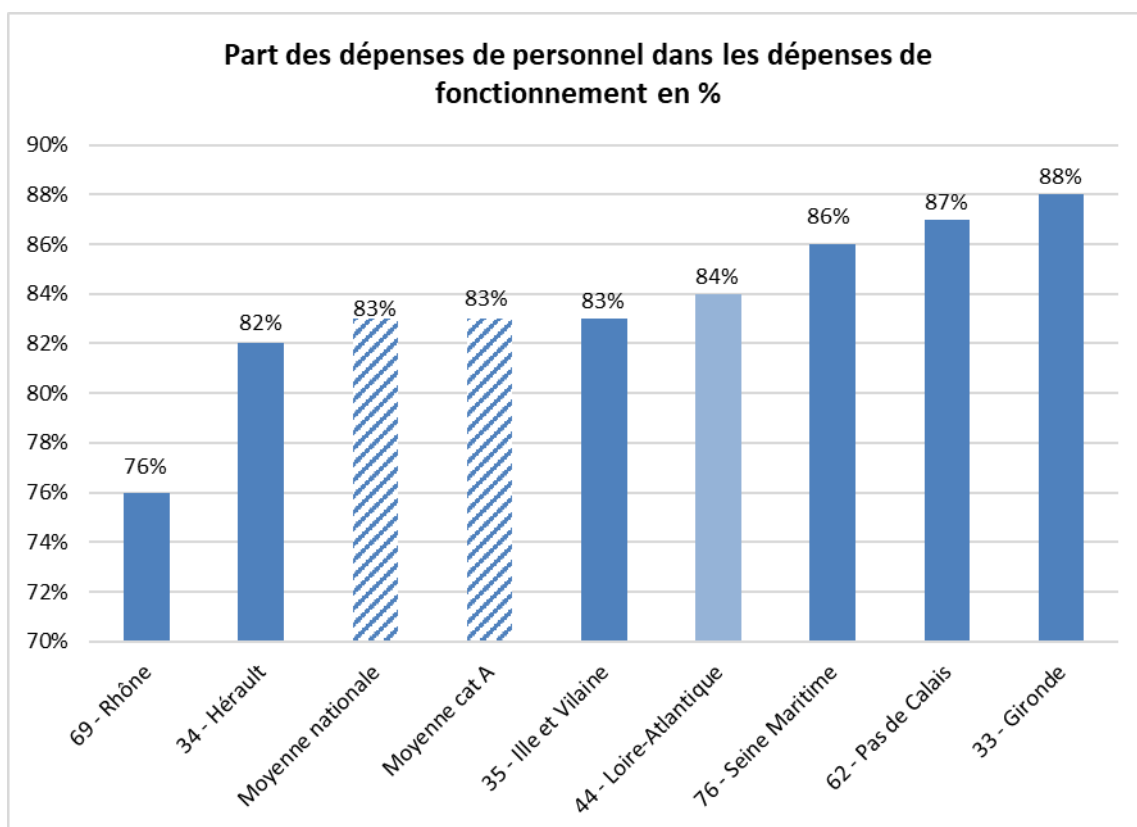


En Loire-Atlantique, la hausse du coût global par habitant s'explique à la fois par les dépenses de la section de fonctionnement portées par l'évolution de la masse salariale et par celles de l'investissement (dette comprise car les INSIS ne distinguent pas les dépenses d'équipement) qui enregistrent une nette reprise. Cette évolution des dépenses d'investissement est due à la relance des dépenses d'équipement qui augmentent de près de 5,7 M€.

Parmi les SDIS de la catégorie A, le SDIS de Loire-Atlantique occupait la 6^{ème} position des SDIS les plus investisseurs (dette comprise) avec un montant total de 18 millions d'euros, supérieur à la moyenne de la catégorie (17 M€). Le SDIS du Gironde se trouvait en 1^{ère} position (36 millions d'euros) et le SDIS de Seine-Maritime en dernière avec 6 millions d'euros. La moyenne nationale s'élevait quant à elle à 9 millions d'euros.



Le coût de fonctionnement par habitant de la Loire-Atlantique s'élève à 62,31 € en hausse de 0,8 % par rapport à 2018. Parmi les dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel par habitant de Loire-Atlantique se sont élevées à 52,54 € en hausse de 1,6 % par rapport à 2018. Au niveau national et pour les SDIS de la catégorie A, leur évolution est relativement similaire avec respectivement + 1,8 % et + 1,7 %. Leur part dans les dépenses de fonctionnement (84 %) est supérieure à celle des moyennes nationale (83 %) et de la catégorie A (83 %).



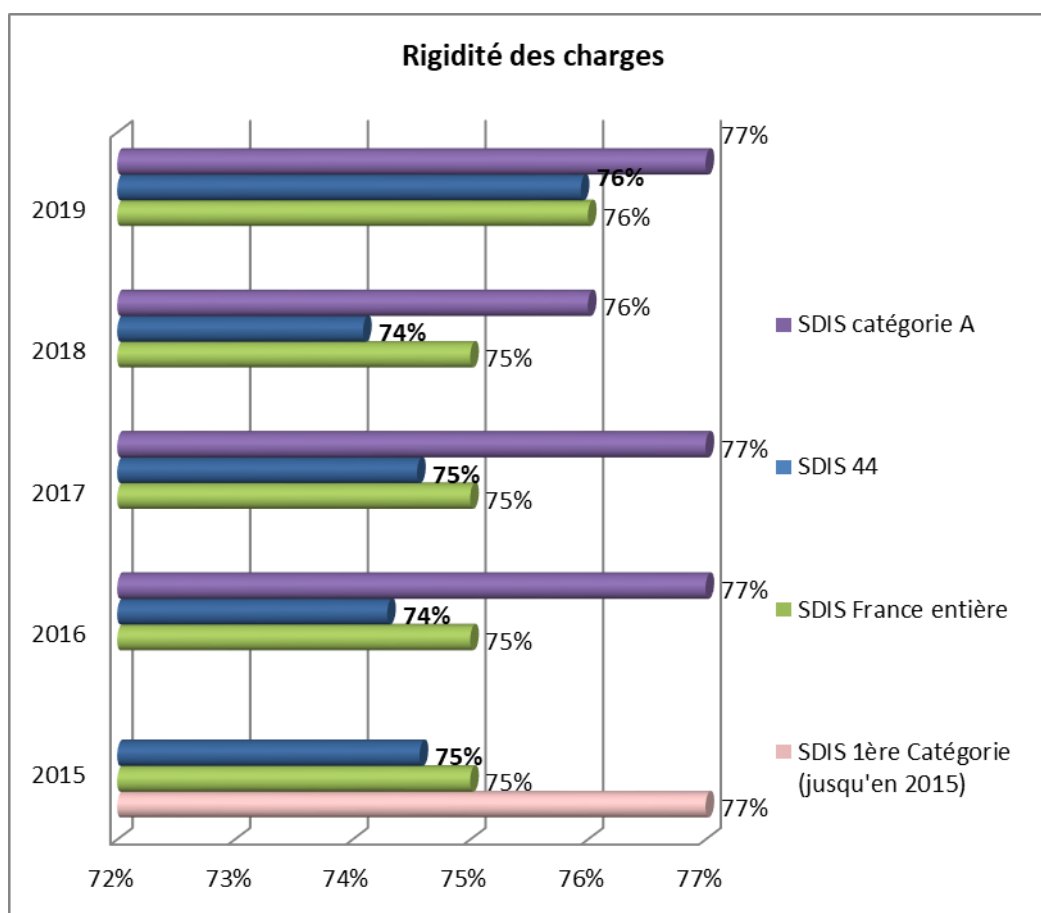
Les valeurs estimées pour 2020 du SDIS de Loire-Atlantique et la variation par rapport à 2019 seraient les suivantes :

- Coût global du SDIS par habitant	= 75,44 € (+ 0,9 %)
- Dépenses réelles d'investissement par habitant	= 11,40 € (- 8,6 %)
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	= 64,05 € (+ 2,8 %)
- Charges de personnel par habitant	= 54,01 € (+ 2,8 %)

IV – La rigidité des charges

Cet indicateur permet d'évaluer le poids relatif de certaines dépenses difficilement compressibles (charges de personnel et frais financiers). Il met ainsi en évidence l'absence de marge de manœuvre en fonctionnement lorsque le ratio est élevé.

Au niveau national, cet indicateur est resté stable à 75 % des produits réels de fonctionnement jusqu'en 2018 ; en 2019, il se dégrade pour s'établir à 76 %. Pour les SDIS de la catégorie A, il connaît une amélioration en 2018 passant de 77 % en 2016 et 2017 à 76 % en 2018 ; en 2019 il retrouve son niveau antérieur à 77 %. En Loire-Atlantique, il se situe depuis 2014 à un niveau inférieur à celui des moyennes nationale et de la catégorie A jusqu'en 2018, pour s'établir en 2019 avec 75,9 % à un niveau comparable à la moyenne nationale.



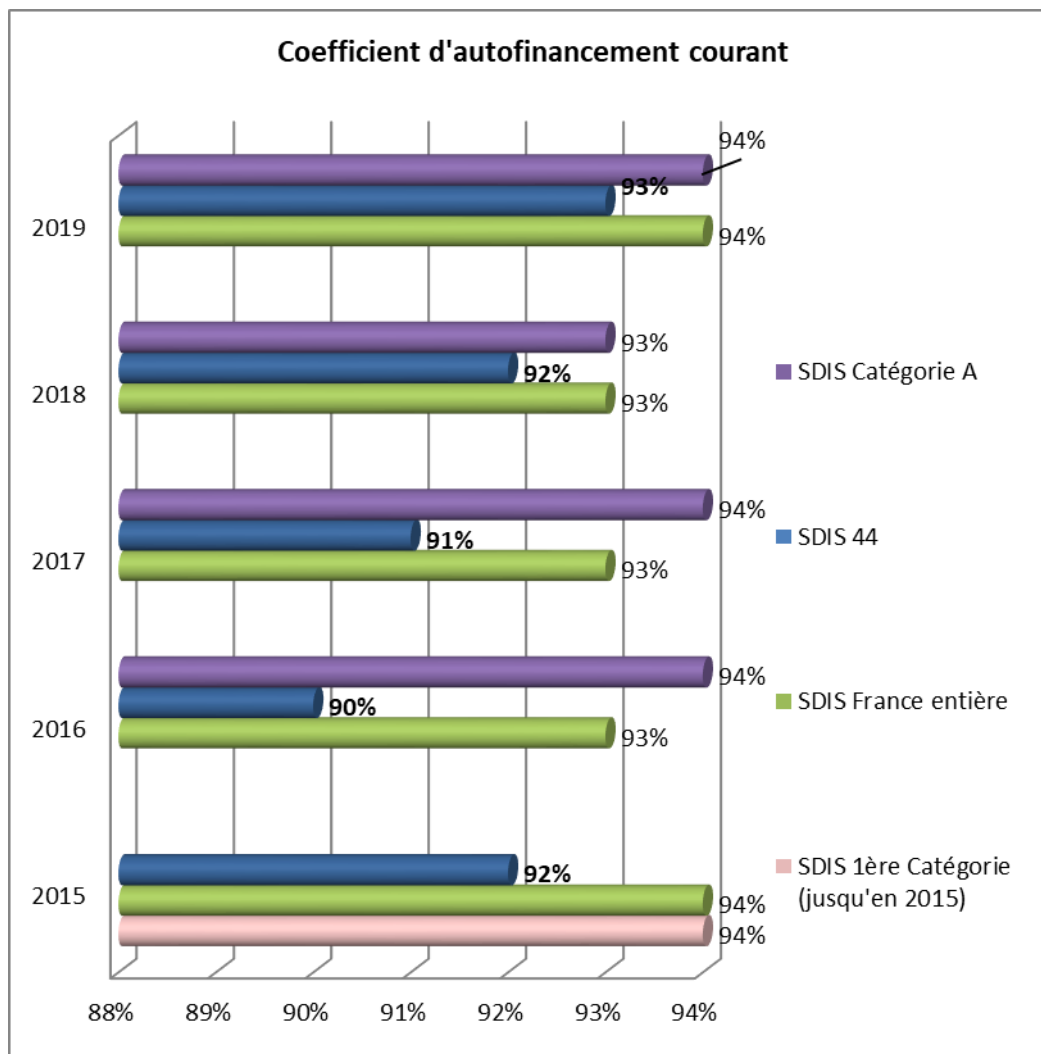
Pour 2020, le taux de rigidité des charges du SDIS de Loire-Atlantique se dégrade pour atteindre 77,4 %.

V – La capacité d'autofinancement courant

La capacité d'autofinancement courant a pour but d'identifier la marge de manœuvre des SDIS pour le financement propre de leurs investissements. Elle est calculée en rapportant la somme des charges

réelles de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette aux produits réels de fonctionnement.

La moyenne nationale est restée globalement stable à 93 % jusqu'en 2018 mais se dégrade en 2019 et atteint 94 %. S'agissant des SDIS de la catégorie A, le ratio moyen s'améliore en 2018 : 93 % en 2018 mais retrouve son niveau précédent à 94 % en 2019. La valeur de cet indicateur pour le SDIS de Loire-Atlantique n'a cessé de s'améliorer depuis 2013 pour atteindre 91 % en 2017. Il se dégrade toutefois en 2018 (92 %) et en 2019 (93 %) sous l'effet notamment du remboursement anticipé d'un emprunt en 2018 et de la relance de la masse salariale en 2019.



Pour 2020, le coefficient d'autofinancement courant de la Loire-Atlantique atteindrait à 94 %.

VI – L'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement

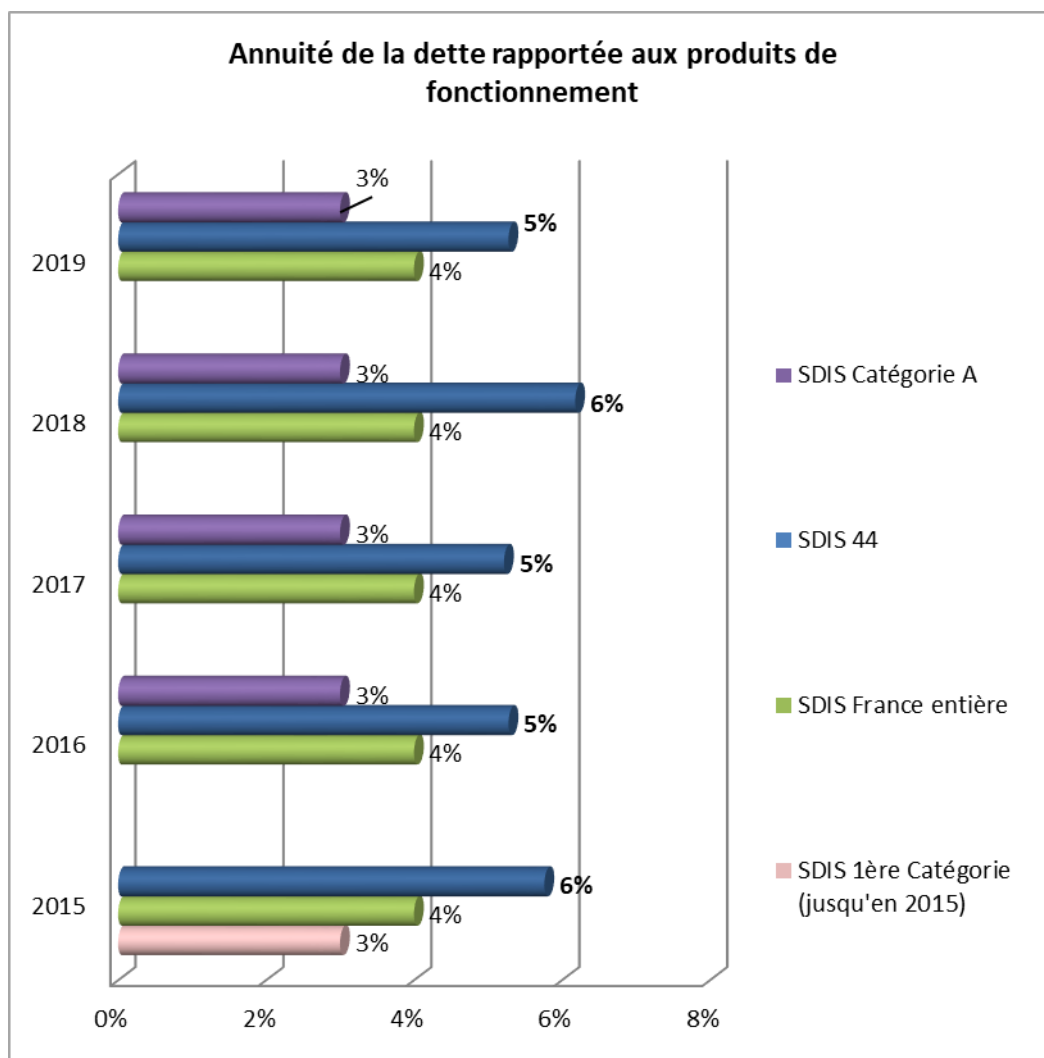
Cet indicateur permet de connaître le poids de la dette dans le budget des SDIS. Il est calculé en rapportant les frais financiers et les remboursements en capital aux recettes réelles de fonctionnement.

Les modes de financement des investissements ne sont pas identiques dans tous les SDIS (participation variée des communes et des départements). De même, le transfert du patrimoine des communes et EPCI aux SDIS ne s'est pas déroulé partout de la même façon (reprise ou non de la dette des communes). Aussi, les comparaisons réalisées entre SDIS doivent être analysées avec précaution.

Durant de nombreuses années, le SDIS de Loire-Atlantique a présenté un ratio bien supérieur aux moyennes nationale et de sa catégorie. Cette situation trouvait son explication dans l'effort

d'équipement réalisé depuis 2004 mais également par la reprise, lors de la départementalisation, de la dette des communes pour un montant global de 18 millions d'euros.

Bien que ce ratio reste en Loire-Atlantique supérieur aux moyennes nationale et de la catégorie A, il enregistre une amélioration constante depuis 2013 ; résultat des efforts fournis en termes de désendettement : - 37,6 millions d'euros en 2019 depuis 2010 (- 41,1 M€ en 2020).



En 2020, l'annuité de la dette rapportée aux produits de fonctionnement s'élève à 4 %.